

« A notre avis, dit l'auteur, c'est le culte de la femme qui doit avoir les honneurs. C'est-à-dire qu'on se rend *d'abord au temple protestant*, si elle appartient à cette communion, ou à l'église de sa paroisse, si elle est catholique. »

Il est défendu à l'époux ou à l'épouse catholique, sous peine de *faute grave*, de se présenter devant le ministre protestant ; et les catholiques invités, s'ils sont dignes de leur foi, ne doivent pas aller au temple accompagner les époux.

A L'UNIVERSITE LAVAL

MERCREDI soir, il y avait salle comble, pour entendre la première des conférences publiques que l'Université va donner cet hiver. M. l'abbé Collin a abordé le grave et délicat sujet des libertés modernes. Après quelques considérations générales sur la liberté, sur les sentiments généraux qu'elle provoque dans les cœurs et sur les grandes luttes politiques et sociales qu'elle a soulevées dans ce siècle, il annonce l'objet des deux conférences qu'il va consacrer à l'étude de la liberté. C'est d'exposer, à la lumière des encycliques de Léon XIII, les principes catholiques que l'on doit professer sur les quatre « libertés modernes, » qui sont celles des cultes, de la presse, de l'enseignement et de la conscience.

Il rappelle que quatre écoles, en dehors de l'Eglise catholique ont prétendu éclairer l'esprit moderne sur le sujet : l'école naturaliste, l'école rationaliste, l'école protestante et l'école libérale-catholique. Il expose et répute l'erreur fondamentale des deux premières, qui est, pour l'école naturaliste, d'exclure Dieu du gouvernement du monde, équivalent même de sa création et de l'abandonner à la liberté, ou mieux à la licence des pensées, des passions et des intérêts humains, émancipés de toute loi morale, supérieure à la volonté humaine ; pour l'école rationaliste, de limiter la liberté et l'action de Dieu à l'ordre purement naturel, supprimant du même coup la révélation, l'Eglise et la loi divine positive. Le conférencier annonce qu'il exposera, le mercredi suivant, les fausses théories des écoles protestante et libérale-catholique, et il termine en remerciant